



HAL
open science

Les politiques de la jeunesse et des sports du régime de Vichy à La Réunion (1940-1942)

Évelyne Combeau-Mari

► **To cite this version:**

Évelyne Combeau-Mari. Les politiques de la jeunesse et des sports du régime de Vichy à La Réunion (1940-1942). *Outre-Mers Revue d'Histoire*, 2004, Vichy et les colonies, 91 (342-343), pp.127-144. 10.3406/outre.2004.4086 . hal-02061291

HAL Id: hal-02061291

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02061291v1>

Submitted on 6 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les politiques de la jeunesse et des sports du régime de Vichy à la Réunion : 1940-1942

Evelyne Combeau-Mari

Citer ce document / Cite this document :

Combeau-Mari Evelyne. Les politiques de la jeunesse et des sports du régime de Vichy à la Réunion : 1940-1942. In: Outre-mers, tome 91, n°342-343, 1er semestre 2004. Vichy et les colonies. pp. 127-144;

doi : <https://doi.org/10.3406/outre.2004.4086>

https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2004_num_91_342_4086

Fichier pdf généré le 26/04/2018

Abstract

In the context of the years 1940-1944 the French colonial empire takes on prime importance, both from a strategic and geographic point of view. The French South West Indian Ocean islands, escaping the German occupation and its consequences in social life, become strategic bases and positions in the Worldwide conflict.

At first, reports of the Vichy government remind us that the particular rythms of colonial history continue : Reunion Island is maintained firmly within the spheres of influence of the Vichysts. But in 1942 the island is liberated by French liberation's (F.F.L.) '. From 1940 to 1942 one of the fundamental political aims of the " national revolution " in Reunion Island is to exercise control over the upcoming (Youth). Ouranalysis is based on actua lfacts, after examination of important data concerning this period, and explains the consequences of this policy in the colony.

Résumé

L'empire français se présente comme un espace géographique et stratégique de première importance dans le contexte historique particulier des années 1940-1944. Échappant à l'occupation allemande et à ses effets dans la vie sociale, les îles françaises du Sud-Ouest de l'océan Indien apparaissent comme un ensemble de bases et dépositions dans le conflit mondial. Dans l'histoire du gouvernement de Vichy, l'article rappelle tout d'abord les rythmes singuliers d'une histoire coloniale. Maintendue dans le giron vichyste en 1940, La Réunion est libérée par les troupes françaises (F.F.L.) en novembre 1942. De 1940 à 1942, l'un des axes fondamental de la " révolution nationale " à La Réunion concerne la politique de contrôle de la jeunesse. Au regard de quelques indicateurs, notre analyse s'attache à la réalité et aux effets de cette politique dans la colonie.

Les politiques de la jeunesse et des sports du gouvernement de Vichy à La Réunion (1940-1942)

Évelyne COMBEAU-MARI *

Résumé : *L'empire français se présente comme un espace géographique et stratégique de première importance dans le contexte historique particulier des années 1940-1944. Échappant à l'occupation allemande et à ses effets dans la vie sociale, les îles françaises du Sud-Ouest de l'océan Indien apparaissent comme un ensemble de bases et de positions dans le conflit mondial. Dans l'histoire du gouvernement de Vichy, l'article rappelle tout d'abord les rythmes singuliers d'une histoire coloniale. Maintenu dans le giron vichyste en 1940, La Réunion est libérée par les troupes françaises (F.F.L.) en novembre 1942.*

De 1940 à 1942, l'un des axes fondamentaux de la "révolution nationale" à La Réunion concerne la politique de contrôle de la jeunesse. Au regard de quelques indicateurs, notre analyse s'attache à la réalité et aux effets de cette politique dans la colonie.

Mots-clés : *Vichy – Réunion – Jeunesse et Sport – propagande – échec*

Abstract : *In the context of the years 1940-1944 the French colonial empire takes on prime importance, both from a strategic and geographic point of view. The French South West Indian Ocean islands, escaping the German occupation and its consequences in social life, become strategic bases and positions in the worldwide conflict.*

At first, reports of the Vichy government remind us that the particular rhythms of colonial history continue: Reunion Island is maintained firmly within the spheres of influence of the Vichysts. But in 1942 the island is liberated by French liberation forces (F.F.L.). From 1940 to 1942 one of the fundamental political aims of the "national revolution" in Reunion Island is to exercise control over the upcoming generation (Youth). Our analysis is based on actual facts, after examination of important data concerning this period, and explains the consequences of this policy in the colony.

Keywords : *Vichy – Reunion – Youth and Sport policy – propaganda – failure*

Toute analyse du régime de Vichy intègre désormais la place particulière conférée aux politiques de la jeunesse et des sports ¹. L'ambition fondamen-

* Université de La Réunion.

1. Voir sur ces questions Paxton R.O, *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Seuil, 1973. Giolitto P, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991. Halls W, D., *The youth of Vichy*

Outre-Mers, T. 91, N° 342-343 (2004)

tale de la “ *révolution nationale* ” portée par le vieux maréchal ne vise rien de moins que de “ *refaire les Français* ”² : Il s’agit de créer un homme nouveau capable de relever et de rénover le pays dans sa totalité. Si le gouvernement ne se fait en réalité guère d’illusions³ quant à l’éventuelle adhésion des Français-adultes aux grandes options maréchalistes tant elles sont opposées aux valeurs de la France d’hier, il table clairement sur la jeunesse “ *parce qu’elle n’est pas encore sclérosée dans ses habitudes, parce qu’elle est une puissance et non pas encore un être organisé.* ”⁴

Le vaste projet d’encadrement des jeunes par l’éducation physique et le sport⁵ n’entend pas se limiter à une métropole à moitié occupée, mais tend à “ *unifier* ” derrière Vichy l’ensemble de la jeunesse de l’empire colonial⁶. La tournée réalisée par Jean Borotra, Commissaire général à l’éducation générale et sportive, en compagnie des meilleurs athlètes du moment, en Afrique du Nord du 17 avril au 6 mai 1941 illustre l’intérêt que porte le régime de Vichy à cette jeunesse lointaine. Marqué par un très fort retentissement médiatique, le voyage du commissaire tente de véhiculer l’image d’un empire solidaire et acquis à la cause et aux valeurs de Vichy : “ *travail, famille, patrie* ”.

Au delà de la propagande (discours, démonstrations ponctuelles et spectaculaires...) qui constitue l’un des leviers indiscutables de ce régime, il convient de s’interroger sur la réalité et les effets des politiques de la jeunesse et des sports conduites sous Vichy à La Réunion, petite possession de l’empire français de l’océan Indien⁷.

La première partie de cette étude resitue les conditions d’installation du régime de Vichy dans la colonie et examine les premières mesures, cadre législatif des différentes politiques, prises par le Gouverneur Aubert. Maintenu dans le giron vichyste en 1940, la colonie est libérée par les troupes de la France Libre (F.F.L.) à partir de novembre 1942. La brièveté de l’action du régime (un peu plus de deux ans), conjuguée à l’éloignement du territoire (maillon d’un dispositif centralisé) ne joue pas en faveur du développement des politiques de la jeunesse et des sports. La seconde partie montre à partir de plusieurs indicateurs l’échec de ces politiques à La Réunion.

France, Oxford, Clarendon Press, 1981. Gay-Lescot J.L., *Sport et éducation sous Vichy 1940-1944*, Lyon, P.U.L., 1991.

2. France 1941, *La révolution nationale constructive.... Discours*, cité par Giolitto Pierre, *op. cit.*

3. Amouroux H, *La grande histoire des Français sous l’occupation*, t. 2, Robert Laffont, p. 361.

4. *Ibid.*

5. Un récent colloque international à Lyon (2-3-4 nov 2000) : « Le sport et les Français pendant l’Occupation 1940-1944 » a permis de réaliser une synthèse sur ces questions.

6. Gay-Lescot J.L., « La politique sportive de l’Etat de Vichy dans l’Empire (1940-1944) », *L’empire du sport, Les sports dans les anciennes colonies françaises*, C.A.O.M., 1992.

7. Le corpus de cet article prend en compte les récentes séries de documents que les Archives départementales de La Réunion viennent de classer.

I) Les rythmes d'une histoire coloniale : La Réunion (1940-1942)

L'armistice du 22 juin 1940 ordonne la " *cessation des hostilités sur les possessions coloniales, protectorats et territoires sous mandat et sur les mers* " (art 1) ; De plus, " *la flotte de guerre française-à l'exception de la partie laissée à la disposition du gouvernement français pour la sauvegarde de ses intérêts dans l'empire colonial-sera rassemblée dans des ports à déterminer et devra être démobilisée et désarmée sous le contrôle respectif de l'Allemagne et de l'Italie.* " (art 6) ⁸

L'ampleur de la défaite, et sa rapidité jettent les territoires coloniaux dans un réel désarroi. Les populations européennes et indigènes, surprises, se partagent en deux camps : ceux qui s'en accommodent (une partie des Européens au Maghreb, en Afrique noire, en Indochine, à Madagascar), ceux qui la refusent, cherchent à reprendre le combat le plus rapidement possible et fuient vers les territoires sous contrôle britannique. Profitant de ce temps de perplexité, d'hésitation, ou de réflexion, le régime de Vichy, conscient de l'importance stratégique de ces régions, réagit promptement et parvient à rallier dans son camp les hésitants ou à déplacer les plus opposants pour poster à la tête de ces territoires des hommes sûrs.

Ainsi, à l'exception des territoires de L'A.E.F. (Afrique Equatoriale Française), qui sous l'impulsion de Félix Eboué, gouverneur du Tchad, font dissidence et se rangent aux côtés des Forces Françaises Libres dès la fin d'août 1940, l'ensemble des possessions de l'empire colonial rejoint le gouvernement de Vichy. La Réunion, observe un dispositif similaire, caractérisé par le maintien du gouverneur, dès lors qu'il adhère au projet vichyste.

1) L'installation du gouverneur et du régime : " un coup de force "

Il importe de mettre l'accent sur l'ambiguïté de l'action du gouverneur, très isolé localement qui s'est déroulée en deux temps. Soumis dans un premier temps à la pression des notables, il accompagne leur désir de se rallier aux forces anglo-saxonnes afin de poursuivre le combat. Chargé avant tout de « servir la France » par sa mission de gouverneur, et renforcé dans des sentiments anglophobes, il parvient finalement à faire basculer le territoire, acquis spontanément à la cause des alliés, dans le camp des pétainistes.

Pressé par la situation, Pierre-Emile Aubert, en poste à La Réunion depuis le 27 février 1940 ⁹ seulement s'exprime dans un cablogramme adressé le 18 juin 1940 au ministre des Colonies à Bordeaux.

8. Cité par Agulhon M, Nouschi A, Schor R, *La France de 1940 à nos jours*, Paris, Nathan Université, 1995.

9. Il est nommé à La Réunion par décret du 30 décembre 1939. Né à Arras, le 8 juin 1888, breveté de l'école coloniale, PE Aubert est un rescapé de la première guerre mondiale. Blessé, décoré, il en sort avec le grade de capitaine. C'est un homme expérimenté qui arrive alors à La Réunion. Il a effectué l'essentiel de sa carrière au Sénégal, en A.O.F., au Cameroun,

*“ Groupe notabilités ont exprimé ardent désir que Maréchal Pétain soit informé vœu suivant. Citation : bloc Angleterre-Etats-Unis-France bénéficieraient ressources que décupleraient leur mise en commun doit conduire victoire même après abandon par gouvernement sol métropolitain. Notre flotte, nos possessions sont indemnes. Défaite militaire après glorieuse défense n’est pas effondrement de l’empire. Tout doit être tenté avant de subir le joug nazi. ”*¹⁰

Encouragé par les Anciens Combattants¹¹, en phase avec le Gouverneur Général de la Grande Ile, Madagascar : Léon Cayla¹², il n’hésite pas à renforcer son point de vue le 19 juin 1940 dans un second message au ministre :

“ Au nom assemblée locale et population entière et en mon nom personnel vous demande accepter et transmettre gouvernement expression notre confiance absolue et totale dans les destinées de la France. En parfaite communion d’âme avec gouverneur général de Madagascar nous avons la foi ardente en une victoire finale qu’obtiendraient les alliés en poursuivant en commun la guerre avec l’appui poussé jusqu’au dernier sacrifice de leurs empires et offert allègrement à la Mère Patrie. ”

Dans le même temps, le gouvernement britannique développe une stratégie de ralliement des forces de l’empire français. Lord Halifax (sous-secrétaire d’Etat aux Affaires étrangères) envoie une dépêche explicite au Gouverneur Aubert le 23 juin :

« Nous le gouvernement britannique et le peuple britannique, sommes résolu à continuer la lutte jusqu’à la fin et notre victoire restaurera la grandeur de la France. Nous avons fait appel aux autorités civiles et militaires de tous les territoires français d’outre-mer de se tenir à nos côtés et de se battre la main dans la main avec nous jusqu’à la victoire et ainsi de remplir la garantie de la République Française. Nous leur demandons de le faire même s’ils reçoivent l’ordre du gouvernement en France de se rendre à l’ennemi, car le gouvernement est déjà sous le contrôle de l’ennemi, et ne peut plus être considéré comme représentant la France. De plus, ce gouverne-

au cabinet du ministre des Colonies, en Indochine (1929-1932), puis au Cameroun de 1937 à 1938.

Lentge J, Maurin H, *Le mémorial de La Réunion, Tome VI, 1940-1963*, St Denis de La Réunion, Australes Editions, 1980.

10. Cité par Espérance Martin J.C., *“ L’île de La Réunion de 1939 à 1945, étude politique, économique et sociale ”*, Mémoire de DEA Sciences politiques, Université d’Aix-Marseille III, 1977.

11. Le souhait de poursuivre la lutte aux côtés de l’Angleterre s’exprime de manière officielle de différents endroits de l’île : corps des professions médicales, fédération des syndicats de fonctionnaires, ligue des droits de l’homme, personnalités politiques, presse....

12. Léon Cayla : Léon Cayla fit une part importante de sa carrière à Madagascar (9ans) : l’un de ses postes de gouverneur les plus longs. Léon Cayla devint gouverneur général de la grande île le 2 mai 1930. Il quitte Madagascar en juin 1939 pour le Niger. Il est rappelé à Tananarive en juillet 1940 pour remplacer le Gouverneur De Coppet qui s’était aligné sur la cause de Londres et dût résigner son poste. Son mandat est de courte durée. Le Gouverneur Général Annet prend le poste en avril 1941.

ment n'a pas de mandat constitutionnel pour livrer le territoire français.(....) »

Replacée dans la perspective historique des relations coloniales franco-anglaises, cette déclaration est perçue par le Gouverneur Aubert, représentant de l'Etat français ¹³, comme une agression, une négation de la légitimité du gouvernement de Vichy, un appel à la désobéissance intérieure, assortie d'une éventuelle menace des forces anglaises ¹⁴ dans l'océan indien. L'animosité qui oppose le gouverneur français à Sir Bede Clifford, gouverneur de Maurice vient encore renforcer les sentiments anglophobes ¹⁵.

Le gouverneur Aubert exécute en quelques semaines, en cette fin de mois de juin un véritable revirement politique et entreprend de convaincre les personnalités encore rétives. Il convoque une "réunion extraordinaire" de la commission consultative de la défense le 29 juin 1940 ¹⁶ et y convie les principaux responsables de l'île : notabilités et chefs de service ¹⁷.

"Le gouvernement de La Réunion doit-il sortir de la légalité pour se mettre, au mépris du pouvoir central, à la disposition du pouvoir britannique ?"

La formulation même de la question inaugure le renouveau des positions du Gouverneur Aubert. En dépit des oppositions et des résistances dont il viendra rapidement à bout, il entend désormais appliquer à La Réunion les directives du régime de Vichy.

L'une des conséquences immédiates de la signature de l'armistice est la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre ¹⁸. Les communications entre l'île Maurice et les îles sœurs, Madagascar et La Réunion, sont interrompues. Le blocus des côtes réunionnaises par la flotte britannique devient effectif le 23 août 1940. Il engendre des effets catastrophiques sur les populations des deux îles particulièrement à La Réunion, adonnée à la monoculture de la canne à sucre et soumise à l'importation des denrées alimentaires de première nécessité. L'institution du rationnement ¹⁹, le manioc comme nourriture de base, le marché noir, constituent dès

13. Sur ces questions, nous renvoyons à l'ouvrage de référence Baruch M.O., *Servir l'Etat français, l'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997.

14. Pour les conflits et tractations franco-anglais dans l'océan Indien, voir Martin Thomas, « Imperial backwater or strategic outpost ? The british takeover of Vichy Madagascar 1942 », *The historical journal* 39 : 4, décembre 1996.

15. Qui seront confortés en juillet après la crise de Mers el-Kébir, alors que les relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne sont rompues.

16. Voir sur ces questions Marek B, Bourau-Glisia G, *Une île dans la guerre, La Réunion de la mobilisation à la départementalisation 1939-1946*, Azalées éditions, 1992.

17. Du conseil général, des chambres d'agriculture et de commerce, le maire de St Denis et le Président des anciens combattants.

18. dès le 22 juillet 1940.

19. L'arrêté n° 1332 E.C du 2 septembre 1941 institue « la carte d'alimentation » à La Réunion. Voir sur ces questions Jouanen-Sinimalé C, « Aspects économiques et socio-économiques à La Réunion au cours de la deuxième guerre mondiale », Mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Université de La Réunion, 1988.

lors les contraintes quotidiennes²⁰. Ces carences alimentaires créent de graves préjudices à l'état sanitaire de la population.

2) *La Révolution nationale à La Réunion*

a) *La réforme des institutions locales*

Pendant ces 29 mois, La Réunion, la plus petite colonie française de l'océan Indien et la plus éloignée de la métropole, généralement oubliée en matière d'extension des lois françaises, subit systématiquement et promptement la législation rétrograde de Vichy.

Les premiers textes engagent la réforme des institutions locales. Le conseil général est immédiatement suspendu tout comme la commission coloniale. Il est remplacé par une commission administrative dont les membres sont désignés par le gouverneur. En septembre 1941 est instauré un conseil économique constitué de quatorze membres, et placé sous l'autorité du secrétaire général Rivière.

Les maires²¹ des différentes communes doivent suivre ou se démettre. Pour la majorité, ils se maintiennent à leur poste, nommés par le gouverneur. Ils seront ainsi les fidèles collaborateurs, relais essentiels de la mise en œuvre locale de la révolution nationale.

Les instances judiciaires sont revues et corrigées. La cour martiale est installée le 3 octobre 1940. Elle se fixe pour objectif de juger “ *les crimes et délits commis contre l'unité et la sauvegarde de la patrie.* ” Cette structure est renforcée avec la mise en place à St Denis le 19 août 1941 d'une juridiction d'exception : “ *la cour criminelle spéciale* ”, limitée dans un premier temps aux délits économiques, puis étendue à partir d'octobre aux “ *délits d'opinion* », plus directement “ *aux menées anarchistes et communistes* ”. Lors de l'installation de cette juridiction spéciale, le gouverneur en avait donné l'esprit : “ *le moment des tergiversations est passé (...) l'autorité doit désormais s'exercer sans faiblesse, en ne gardant que les membres sains du corps administratif et social(....)* ”²²

b) *La lutte contre les différentes formes de résistance*

Le terme “ *résistance* ” ne prend pas dans l'empire le même sens que dans l'hexagone. Ces territoires n'étant pas occupés par des troupes ennemies, il ne s'agit pas de résistance militaire à une armée d'occupation. Néanmoins, le terme de “ *résistances* ” paraît approprié pour caractériser les différentes formes d'oppositions au régime qui se manifestent sous la forme d'activisme politique : par voie de presse, tracts, affichage, tenue de réunion clandestines, communications radios ou bien plus discrètement de résistance passive : non

20. De La Rhodière P. Victor, *Les affamés de St Denis*, St Denis, Imprimerie Chane Pane, 1988.

21. Voir Toussaint J, *La Réunion dans la guerre 1939-1945, Documentaire*, Publication de l'auteur, 1990.

22. Cité par Rousse E, *Combat des Réunionnais pour la liberté, T1*, St Denis, éditions C.N.H., 1993, p. 45.

application des directives dans l'administration de la colonie : l'enseignement, la justice, la jeunesse et les sports.... L'installation "forcée" du régime l'explique déjà, les oppositions au régime de Vichy furent multiples et diverses provenant tout à la fois des colons et des populations locales. Elles s'extériorisent en premier lieu au travers de la voix des Gaullistes et anglophiles, soucieux dès l'appel du 18 juin de rejoindre le camp des Forces de la France Libre. Les actions entre 1940 et 1942 ne faiblissent pas, soutenant finalement la libération des territoires par les alliés. Parmi les opposants, il faut compter avec les militants qui avaient soutenu le Front Populaire²³. Ces personnalités conjuguent dans leur itinéraire politique l'appartenance à un mouvement (socialiste ou communiste), l'engagement syndical, la vie associative, la participation à des ligues (Ligue des droits de l'homme et du citoyen par exemple) et à une loge maçonnique (L'Amitié). Enfin, avec le durcissement des mesures autoritaires, les plus démunis n'attendent que la possibilité de se libérer.

Face au moindre soupçon de contestation, le gouverneur exerce scrupuleusement l'arsenal judiciaire²⁴ prévu par Vichy. Pour ne citer que quelques exemples :

La loi du 22 juillet 1940, créant les commissions de révision des naturalisations, fait dans l'île de La Réunion trente trois victimes, toutes de nationalité française qui doivent impérativement "cesser leurs fonctions le 15 décembre 1940, au soir"²⁵. La loi du 13 août 1940 porte interdiction des associations secrètes, en premier lieu la franc-maçonnerie. Cette loi autorise le 29 août 1940 le gouverneur Aubert à signer un arrêté au terme duquel les locaux de la loge maçonnique *l'Amitié* sont vendus au profit d'une œuvre de bienfaisance de la mairie. En application de cette même loi, le gouverneur prend à partir de 1942 des arrêtés contre les instituteurs membres de la loge²⁶, les plaçant d'office à la retraite ou les révoquant de leur fonctions. La loi du 10 septembre 1940 permet au chef de la colonie de "faire arrêter toutes personnes réputées dangereuses pour la sécurité publique". Parmi les victimes²⁷ de cette mesure, est relevé le nom du Prince Vinh-San²⁸, Empereur d'Annam en exil dans la colonie qui est interné administrativement du 7 mai au 17 juin 1942.

23. Sur le front populaire, se référer au Mémoire de D.E.A. de Rouault D, « La vie politique à La Réunion durant le Front Populaire 1936-1938 », Université de La Réunion, 2000.

24. Parmi ces mesures législatives, la loi du 3 octobre 1940, concernant le statut des juifs, promulguée dans la colonie, mais ayant eu de faibles retentissements, la communauté juive étant très peu représentée.

25. Rousse E, *Combat des Réunionnais pour la liberté*, T1, St Denis, éditions C.N.H., 1993, p. 42.

26. Seront touchés par ces mesures : Simon Lucas, André Hoareau, Alexandre Dupuis, Henri Lebon, Eugène Agénor Dutremblay. Est également démis de ses fonctions le maire de Salazie, Raymond Vergès.

27. Léon de Le Pervenche, leader syndical et politique subit dès juin 1940 ces mesures d'exclusion.

28. Cette personnalité joue pendant le régime de Vichy un rôle de premier plan. Passionné par la radio, il suit la campagne de France par les ondes. Il crée dans son arrière-boutique un lieu de réunion et d'échanges des anglophiles et gaullistes qui ont assumé une fonction déterminante dans le ralliement de La Réunion à la France Libre et lors du débarquement du *Léopard*.

c) Censure, désinformation et propagande

“ *Le contrôle préventif de la presse a pour objet de prévenir la divulgation, la diffusion, la publication ou la reproduction, par un moyen ou sous une forme quelconque des informations militaires de toute nature (...) de toute nouvelle, information, écrit, dessin, imprimés susceptibles d’avoir une influence fâcheuse sur l’esprit de l’armée et de la population. (art 1)* ”

La publication de journaux, ouvrages, imprimés ou écrits de toute nature est subordonnée au visa préalable du chef de bureau de la presse-Information et Propagande ou du fonctionnaire agissant par son ordre. (Art 2)

Seuls peuvent être publiés les communiqués administratifs et les articles de propagande composés ou visés par le chef de bureau de la Presse-Information et propagande. (Art 3) ”

L’arrêté du bulletin officiel publié le 22 septembre 1941 dans l’île de La Réunion organise et régule la circulation des informations. Toute publication est soumise à un contrôle administratif, que dirige J.J. Pillet, secrétaire général du gouverneur et responsable du *bureau de la presse-information et propagande*.

Alors que plusieurs journaux tels *La Démocratie*, *le Progrès*, *le Peuple* subissent de plein fouet la censure, d’autres publications constituent de réelles tribunes pour la révolution nationale. *Chanteclerc*, l’organe de presse fondé par Eugène Poisson doit répandre la voie du Maréchal.

“ *Le suivre, ce n’est pas acclamer son nom, célébrer sa gloire passée, admirer son courage et son dévouement pour la chose publique. Suivre le maréchal, c’est avant tout et par dessus tout, entrer dans sa pensée, s’unir à son action, collaborer, travailler avec lui pour le changement de méthodes reconnues pernicieuses et l’instauration de certaines autres qu’il nous dicte. ”*²⁹

Servir, relais essentiel du maire de Ste Suzanne, René Payet, n’hésite pas à utiliser les formules les plus radicales dans son combat aux côtés des hommes de Vichy : “ *La collaboration sans vergogne, c’est la voie de la paix* ”³⁰.

Mais plus vive encore est la guerre des ondes. Le nombre de postes-récepteurs radios “ déclarés ” est estimé à un millier en 1941 à La Réunion. Avec la possibilité de capter Radio-St Denis, Radio Maurice, Radio-Brazzaville et au delà pour les mieux équipés (en Afrique et en Europe), le recoupement de l’information permet une démarche plus critique qui inquiète le gouverneur. La radio devient progressivement un précieux instrument de communication et de ralliement dans le camp de la résistance. Les ondes soutiennent les troupes de la France Libre à la libération de La Réunion par le *Léopard* en novembre 1942.

29. *Chanteclerc*, 15-02-1941.

30. *Servir*, 25-05-1941.

3) Novembre 1942 : La libération de La Réunion

A quelques semaines d'intervalle, les îles de Madagascar, le 5 novembre 1942 et de La Réunion le 30 novembre 1942 sont libérées par l'action des forces alliées. Elles se transforment en bases stratégiques au service des Forces de la France Libre.

“ Les Anglais ont débarqué à St Denis ! ”. Cette rumeur qui parcourt le pays le 28 novembre 1942 n'est pas à vrai dire une surprise pour les rares possesseurs de postes de radio et pour les abonnés à deux quotidiens locaux. Ceux-là savent que l'occupation de Madagascar par les Anglais est effective depuis le 5 novembre et que les troupes alliées déferlent sur l'Afrique du Nord depuis le 7 novembre ³¹. En alerte depuis le mois de mai, le gouverneur pétainiste Aubert s'est d'ailleurs retranché le 27 septembre à Hellbourg, après avoir déclaré St Denis “ ville ouverte ”. Il n'entend pas se rendre sans avoir proclamé un semblant d'opposition. Il ordonne une batterie de défense au Port, commandée par le Lieutenant Hugot.

Effectivement, dans la nuit du 27 au 28 novembre 1942, un navire de guerre est repéré au large de St Denis. Avec stupéfaction, les Réunionnais apprendront un peu plus tard qu'il s'agit du “ contre-torpilleur le *Léopard* ”, appartenant aux Forces navales Françaises Libres. Par une intervention française, il s'agit pour le Général de Gaulle d'éviter à l'image de l'expérience désastreuse de Diégo-Suarez, des combats mortels, mais aussi de reprendre l'autorité face aux Anglais ³² dans l'empire français.

“ Depuis longtemps, je cherchais donc l'occasion de joindre l'île à la France combattante. Mais les Anglais, tant qu'eux-mêmes préparaient leur action sur Madagascar et tant que les Américains se disposaient à aborder l'Afrique, retardaient mon intervention afin de ne pas alerter Vichy et l'ennemi. (...) Maintenant, ils n'avaient plus de prétexte à m'opposer. Aussi le 11 novembre, pris-je la décision d'effectuer le ralliement... Depuis plusieurs mois, le contre-torpilleur “ Léopard ” commandé par le capitaine de frégate appelé Richard Evenou participait aux escortes et aux patrouilles au large de l'Afrique du Sud. Je lui donnai l'ordre de gagner La Réunion et d'y faire le nécessaire, en emmenant à son bord l'administrateur en chef Capagorry nommé par avance gouverneur. (...) ” ³³

En contact téléphonique avec les “ résistants ” de la ville du Port ³⁴, dont le leader est Léon de Lepervanche, le commandant Barraquin du *Léopard* pilote le débarquement des hommes du contre-torpilleur et le plan de libération de la ville.

31. 11 novembre, après le débarquement en Afrique du Nord, les Allemands envahissent la zone libre. Toute la France est occupée.

32. L'attaque de Madagascar par les troupes britanniques s'était réalisée à l'insu des Forces de La France libre.

33. De Gaulle, *Mémoires de guerre, Tome 2, l'unité*, Plon, Paris, 1956.

34. Rousse E, *Combat des Réunionnais pour la liberté, T1*, St Denis, éditions C.N.H., 1993, p. 129.

Quelques obus et quatre morts : la libération de La Réunion aurait coûté moins encore si l'entêtement et la confusion n'avaient dominé les débats. Le paradoxe de la situation tient à l'existence de deux gouverneurs pour un même territoire pendant deux jours : André Capagorry, envoyé du Général de Gaulle et un gouverneur exilé à Hellbourg, essayant de régler les conditions d'une reddition " *avec les honneurs* ". Le 30 novembre au matin, A. Capagorry obtient la capitulation de Pierre Aubert.

II) L'échec des politiques de la Jeunesse et des Sports

La Réunion, colonie lointaine n'échappe pas à la volonté réformatrice qui désigne l'école républicaine et ses instituteurs ³⁵, responsables de la défaite.

Dès le 15 août 1940, Philippe Pétain brosse les grandes lignes du projet de réforme éducative :

« Il y avait à la base de notre système éducatif une illusion profonde : c'était de croire qu'il suffit d'instruire les esprits pour former les cœurs et pour tremper les caractères (...) Nous nous attacherons à détruire le funeste prestige d'une pseudo-culture purement livresque, conseillère de paresse et génératrice d'inutilité. (...) La formation d'une jeunesse sportive répond à une partie de ce problème. Les projets actuels du ministère de la jeunesse visent à rendre à la race française santé, courage, discipline. (...) » ³⁶

Dans le projet de révolution nationale qui tend en priorité à capter la jeunesse pour lui inculquer une éducation de masse, les pratiques physiques partie prenante à la fois des programmes scolaires et des activités péri-scolaires et associatives constituent un support d'embrigadement privilégié.

Il nous faut ici préciser qu'au moment de la déclaration de guerre le développement des exercices physiques à La Réunion, est timide ³⁷ et essentiellement assuré par l'action de l'institution scolaire sous le contrôle vigilant des militaires. Les pratiquants se recrutent dans la frange aisée de la population de la colonie : administration, commerce, entreprise et essentiellement chez les scolaires, représentés en premier lieu par les garçons du Lycée Leconte de Lisle. La pratique féminine est quasi-inexistante.

Le train de mesures législatives promulguées par le gouvernement de Vichy en matière d'instruction publique ³⁸, d'éducation générale et sportive, de jeunesse arrive extrêmement rapidement dans les îles du sud ouest de l'océan Indien.

35. Voir sur ces questions Handourtzet R, *Vichy et l'école 1940-1944*, Paris, Noesis, 1997.

36. Discours de P. Pétain, cité par Gay-Lescot J.L, *Sport et éducation sous Vichy 1940-1944*, Lyon, P.U.L., 1991, p. 23.

37. Benoit A.J, *Sport colonial*, Paris, L'Harmattan, 1996.

38. Voir sur les questions relatives à l'enseignement et à la jeunesse à La Réunion : enseignement général et technique, apprentissage... Hossen C, " La Réunion sous le régime de Vichy : jeunesse et éducation ", mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Université de La Réunion, 2000.

Ce volontarisme structurel et législatif est-il révélateur d'une réelle politique de la Jeunesse et des Sports avec adhésions, mises en œuvre et résultats concrets ?

Nous observons quelques volets de cette action : la création du service de l'Éducation Générale et des Sports, les installations sportives et l'éducation physique ; les chantiers de jeunesse ; la vie sportive associative ; et les manifestations de propagande.

a) Le service de l'Éducation Générale et des Sports : Fonctionnaires contre militaires

A l'image du " Commissariat général à l'Éducation Générale et aux Sports ³⁹ ", rattaché au secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse, créé par le gouvernement de Vichy le 7 août 1940, est inauguré à La Réunion, un an plus tard, le 16 septembre 1941 ⁴⁰ " un service de l'Éducation Générale et des Sports ", placé sous l'autorité directe du gouverneur et dont les attributions sont la promotion de l'éducation générale et sportive et le contrôle des sociétés sportives. Le personnel est essentiellement composé de " *fonctionnaires des cadres du Commissariat général de L'Éducation générale et des Sports, détachés pour servir à La Réunion (...)* " ou des officiers ou sous-officiers commissionnés dans ce but. Le chef de service est désigné parmi ces fonctionnaires ; il est assisté d'un inspecteur de l'éducation physique et des sports. En réalité, à titre transitoire, le chef de service est nommé Inspecteur et le secrétaire général du gouvernement, J.J. Pillet, chef de service.

Paradoxalement, l'arrêté vient mettre un terme au monopole militaire ⁴¹ qui s'était de longue date installé dans le service. Ce qui explique l'attitude laconique et un rien nostalgique du lieutenant d'Artignan qui signe le 26 octobre 1941 le dernier rapport du service : " *L'arrêté n° 1419 :SG du 19/9/41 a organisé le service d'Éducation générale et des Sports à La Réunion-Il n'y a plus qu'à passer à exécution.* " ⁴² Inutile donc de préciser que la frustration ressentie par les militaires dans un domaine qu'ils avaient maîtrisé depuis de longues années devient un obstacle à la promotion de l'éducation physique et des sports dans la colonie sous Vichy.

b) L'éducation physique et les installations sportives

C'est à l'école d'abord que s'applique l'action du commissariat à l'Éducation générale et aux Sports. En accord avec le secrétariat d'État à l'Éducation

39. Créée en août 1940, cette nouvelle structure ministérielle, rattachée finalement au Ministère de l'Instruction publique est placée sous la responsabilité de Jean Borotra. Le commissariat général comporte deux directions et une sous-direction : la direction de l'éducation générale et sportive, la direction des équipements sportifs, la sous-direction des sports et activités de plein-air. Gay-Lescot J.L., *Sport et éducation sous Vichy 1940-1944*, Lyon, P.U.L., 1991.

40. *Journal Officiel* de l'île de La Réunion, 16-09-1941.

41. En effet, depuis sa création en 1923, le " *service de l'éducation physique et de la préparation militaire* ", avec à sa tête le lieutenant Gavard, était resté sous contrôle militaire.

42. Archives Départementales de La Réunion, A.LLL, 4121.68.1/8. Cité par Benoit A.J, *Sport colonial*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 282.

nationale, une place importante est réservée dans les emplois du temps scolaires aux activités d'éducation générale qui “ *complèteront les disciplines intellectuelles pour former les individus autant par action sur le corps, le caractère et le cœur que sur l'intelligence.* ”⁴³ Le programme d'éducation générale est basé sur l'éducation physique et sportive, l'enseignement pratique de l'hygiène, la pratique des travaux manuels, d'exercices rythmiques, de la danse et du chant choral, la préparation à la vie de plein-air, l'initiation “ *raisonnée* ” à l'action collective dans les équipes sportives, les ateliers, les associations⁴⁴. L'enseignement de l'éducation physique et sportive repose largement sur la méthode naturelle que Georges Hébert⁴⁵ avait promue pendant la période d'entre-deux-guerres, mais ménage une place intéressante aux activités sportives pratiquées sans excès.

“ *Cette éducation physique et sportive doit commencer à l'école même. Pour atteindre ce but, il faut, au point de vue matériel, créer immédiatement et partout où la chose est possible des terrains d'E.P.S. et de jeux, ainsi que des bassins de natation scolaire dans toutes les communes de France. (...)* ”⁴⁶

Ainsi la circulaire inter-ministérielle relative aux installations sportives, parue le 12 décembre 1940 parvient à La Réunion un mois jour pour jour plus tard. Le gouvernement de Vichy incite donc vivement les collectivités locales à s'engager dans des procédures d'aménagements sportifs : “ *les autorités compétentes devant user de toute leur autorité auprès des communes pour que l'appel du gouvernement soit entendu et qu'elles fassent l'effort maximum dont elles sont capables.* ”⁴⁷

Compte tenu de l'indigence de La Réunion en matière d'installations sportives, ce projet pourrait constituer le point de départ de l'équipement sportif de l'île. Tout est à faire.

Les courriers adressés par le Gouverneur Aubert aux Maires illustrent à titre d'exemple la volonté de faire des municipalités le relais essentiel de cette politique.

43. Vuillemin R, *Mémento d'éducation physique et d'initiation sportive*, Ecole Nationale des cadres d'Uriage, 1941, p. 15.

44. Instructions officielles du 1^{er} juin 1941.

45. Georges Hébert, *L'éducation physique et morale par la méthode naturelle*, Paris, Vuibert, 1936. Il donne sa définition de l'éducation physique qui rencontre une large adhésion chez les réformateurs du gouvernement de Vichy :

« *Action méthodique, progressive et continue, de l'enfance à l'âge adulte, ayant pour objet d'assurer le développement physique intégral, d'accroître les résistances organiques, de mettre en valeur les aptitudes dans tous les genres d'exercices naturels et utilitaires indispensables (marche, course, saut, quadrupédie, grimper, équilibre, lancer, lever, défense, natation), de développer l'énergie et toutes les autres qualités d'action ou viriles, enfin de subordonner tout l'acquis, physique ou viril, à une idée morale dominante : l'altruisme.* »

Sur l'hébertisme, voir la toute récente thèse de Doctorat en S.T.A.P.S. de Delaplace J.M., « *Georges Hébert, la méthode naturelle et l'Ecole (1905-1957)* », Université de Lyon I, décembre 2000.

46. Archives Départementales de La Réunion, IM 1664, correspondance Ministre des colonies à Gouverneur, 1941, annexe 6.

47. *Ibid.*

“ *La réalisation progressive de cette réforme impose, outre des mesures administratives et financières de la colonie, une collaboration active des municipalités en vue de doter nos établissements primaires des terrains et du matériel indispensable à l'éducation physique et au développement des jardins scolaires en attendant que nous puissions envisager de les doter de petits ateliers pour le travail manuel et l'artisanat régional.* ”⁴⁸

Les communes sont étudiées au cas par cas et des directives personnalisées leur sont transmises. De ces projets, directives, vellétés, qu'advient-il concrètement ?

A notre connaissance, bien peu de réalisations sont sorties de terre entre 1940 et 1942. Aux directives des fonctionnaires, s'opposent les réalités de la vie quotidienne : rareté des matières premières, pénurie de main d'œuvre pour des travaux pénibles. Sans installation sportive, sans réel précédent, l'éducation physique pouvait-elle réellement émerger dans les écoles ?

c) L'échec des Chantiers de jeunesse

“ *Je voulais, écrit La Porte du Theil en 1940, reprendre en main tous ces jeunes hommes désemparés qui venaient de subir un choc terrible, pour la plupart aigris et ruinés ; je voulais leur redonner courage et espoir dans les destinées de la France.* ” Il décide pour cela “ *de leur faire mener une vie de travail rude et saine, loin des villes, en contact permanent avec des chefs jeunes, ardents, d'une valeur morale éprouvée, consentant à remplir leur mission comme un sacerdoce.* ” Nous retrouvons le slogan des chantiers : “ *Une jeunesse qui travaille, une jeunesse qui chante, une jeunesse qui croit.* ”⁴⁹

Si à La Réunion, le contexte ne présente aucune comparaison avec la France hexagonale chargée maintenant de faire avec ses “ *cent mille soldats sans armes, vaincus sans combat.* ”⁵⁰, la législation vichyste néanmoins ordonne la mise en place de mesures relatives à la “ *jeunesse désœuvrée* ”. Sur le modèle de la création dans la Grande Ile de « *sections de jeunes travailleurs* »⁵¹ par le Gouverneur Général Cayla dès la mi-décembre 1940, le gouverneur Aubert reçoit du secrétariat d'Etat à la Jeunesse des instructions pour l'emploi de jeunes chômeurs dans des travaux d'intérêt national, le 17 janvier 1941⁵². L'objectif est l'adaptation à La Réunion du dispositif

48. *Ibid.*

49. Cité par Giolitto P, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991, p. 551.

50. *Ibid.*

51. Jennings E.T., « *Vichy à Madagascar. La « révolution nationale », l'enseignement et la jeunesse, 1940-1942* », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 46-4, octobre-décembre 1999. L'auteur souligne le développement de ces structures d'embrigadement de la jeunesse dans la grande île. La création de camps de jeunes fut d'ailleurs retenue comme charge à l'encontre du Gouverneur Annet, successeur de Léon Cayla en avril 1941, lors de sa traduction devant la haute cour de justice à Paris en mars 1947.

52. Archives Départementales de La Réunion, 1M 1664, correspondance Ministre des colonies à Gouverneur, 1941.

des “ *chantiers de jeunesse* ”. Il s’agit de contrôler la jeunesse inoccupée en lui procurant du travail, une formation professionnelle, une instruction générale, une éducation physique naturelle et un entraînement du corps progressif et continu. Cette ré-éducation morale et patriotique doit se dérouler dans “ *une ambiance d’amitié et de joie, par l’esprit que le chef saura faire naître et entretenir dans son équipe et par la mise en œuvre des techniques de jeux et d’organisation des loisirs que le scoutisme en particulier a su créer.* ” Le relèvement de la France passe par le “ travail ”, base de toute éducation morale, mais sont également mises en exergue les valeurs de discipline, d’effort, de loyauté, de vérité, de solidarité sociale.

Le gouverneur Aubert lance une enquête ⁵³ dans la colonie pour faire un bilan relatif à la “ *jeunesse désœuvrée* ” et apprécier l’opportunité de l’organisation de chantiers de jeunesse.

Toutes les communes rurales et urbaines sont passées en revue. Au total, la proportion de *jeunesse désœuvrée* entre quatorze et vingt ans est très faible, notamment en zone rurale. Certains jeunes relèveraient davantage de l’enfance abandonnée. Dans les deux seuls centres urbains : St Denis et Le Port, la proportion est réduite et liée au problème du chômage. Pour le Gouverneur, le projet d’organisation de chantier est irréaliste car la jeunesse n’est pas homogène. “ *(...) les âges, comme les degrés de culture... et même les races* ⁵⁴, *seraient très divers dans un même camp (...).* ” Les jeunes du Port semblent à eux seuls constituer un obstacle : “ *C’est un milieu un peu spécial de journaliers dockers. Il serait assez difficile, en raison de sa moralité et de son très médiocre développement intellectuel d’y puiser des éléments sains susceptibles de s’agréger à un corps de jeunesse. Il y faudrait une organisation particulière, adaptée par sa discipline et par ses fins à ce recrutement spécial.* ”

Mais se pose plus nettement encore la question de l’encadrement technique et du commandement des troupes. Le constat est simple : les différentes œuvres, telles les Auberges de jeunesse, les associations de scouts ⁵⁵ n’existent pas à La Réunion. Le gouverneur souhaite l’envoi dans la colonie de jeunes chefs métropolitains, aguerris, pouvant créer un “ *petit centre de formation* “. Afin d’éviter l’échec, le gouverneur sollicite “ *l’autorisation d’attendre* ”. Les chantiers de jeunesse ne verront jamais le jour à La Réunion.

53. Archives Départementales de La Réunion, 1M 156 E, p. 240, Correspondance Gouverneur à Ministre des colonies, 1941.

54. Il faut rappeler la diversité, voire la complexité ethnique qui caractérise la population réunionnaise constituée de Créoles, d’Africains, d’Indiens tamouls et Musulmans, de Chinois, de Français métropolitains et de Métis. Il faut davantage lire dans ces propos la conception traditionnelle de la hiérarchie raciale colonialiste qu’une ségrégation raciale développée avec l’idéal vichyste dont on ne trouve guère mention à La Réunion en ces années 40-42.

55. Seule une organisation scout a fonctionné de 1934 à 1936, mais elle a à l’heure de la seconde guerre mondiale pratiquement disparu.

d) La vie sportive associative en sommeil

Dans ce domaine encore, l'activisme réglementaire est manifeste. L'arrêté du 16 septembre 1941⁵⁶ institue à La Réunion la *Charte des sports* promulguée par la loi du 20 décembre 1940 dans la France de Vichy. Toutes les associations sportives de La Réunion fonctionnent sous l'autorité permanente et directe du secrétariat général de la colonie chargé du service de l'Éducation Générale et des Sports. Elles ne peuvent se constituer et exercer leur activité qu'après avoir obtenu l'agrément du gouverneur sur la proposition du Secrétaire Général, chef du service. L'agrément peut être retiré par le gouverneur après avis du *Comité des Sports de La Réunion* et sur proposition du Secrétaire général. La décision portant retrait entraîne la dissolution de l'association et la liquidation de ses biens qui sont dévolus à une ou plusieurs associations similaires. La désignation des membres de l'association doit être approuvée, sur proposition du chef de service de l'Éducation Générale et des Sports, par le gouverneur.

Le texte est assorti de la mise en place d'une nouvelle structure : le *Comité des Sports de La Réunion* dirigé par Hippolyte Foucque.

“ *Ce comité coordonne, contrôle et développe toutes les activités sportives de la colonie.* ”

A l'instar de la création en décembre 1940 d'un organe centralisateur : le *Comité National des Sports*, La Réunion s'intègre dans le dispositif pyramidal qui tend à limiter les libertés d'initiatives et à contrôler strictement le mouvement sportif associatif.

Ces mesures drastiques, la mainmise du gouverneur Aubert entraînent la disparition progressive de la vie sportive associative dans la colonie. En dehors des matches de football amicaux entre équipes civiles et militaires et des rares courses cyclistes, les manifestations sportives n'ont plus cours. Il est vrai qu'à La Réunion, le mouvement associatif avait profité du contexte plus libéral du Front populaire pour se développer dans le giron de l'institution scolaire et de l'action militante de quelques personnalités. Les partisans du sport se situent dans le milieu des instituteurs modernistes, anglophiles, le plus souvent impliqués dans la mouvance “ *Ligue de l'enseignement* ”. Au delà de leurs fonctions enseignantes, ces instituteurs, à l'image de Eugène Dutremblay Agénor⁵⁷, Simon Lucas, Benjamin Hoareau..., s'inscrivent dans la défense des valeurs républicaines et poursuivent l'ambitieux projet politique de renversement de l'ordre colonial. Syndicalistes, socialistes ou communistes, franc-maçons, ils sont révoqués⁵⁸ de leur postes d'enseigne-

56. Archives Départementales de La Réunion, *Journal Officiel de La Réunion*, arrêté n° 1419 SG.

57. Combeau-Mari E, “ Eugène Dutremblay Agénor : Le sport et la laïcité à La Réunion (1920-1960) ”, dans Delaplace J.M. (Sous la direction de), *L'Histoire du sport, L'histoire des sportifs*, Paris, L'Harmattan, 1999.

58. Eugène Dutremblay Agénor et Simon Lucas subissent ces dures mesures d'exclusion en 1942. Nous disposons des témoignages de ces personnalités au travers de Agénor M, *Bé Maho*,

ment par le gouverneur Aubert. Voués à la clandestinité, ils organisent avec des amis et la complicité des populations des hauts de l'île un véritable réseau de résistance. Ils jouent une part active à la libération de La Réunion lors du débarquement des Forces de la France Libre, aux côtés de Léon de Lepervanche. En 1946, ils seront parmi les artisans de la départementalisation.

e) La jeunesse au service de la propagande et du culte du maréchal

La force du régime de Vichy repose avant tout sur sa capacité à maintenir dans les esprits l'illusion qu'il existe, qu'il rassemble, qu'il est puissant⁵⁹. Le contrôle de l'information, la propagande⁶⁰, le culte du Maréchal, l'embrigadement occupent de ce point de vue une place de premier plan dans l'organisation générale du régime.

A La Réunion, le secteur de l'information est particulièrement cadré avec la création en 1941 d'un bureau de presse, administré par J.J. Pillet, qui assure une vaste opération de propagande en faveur du Maréchal. Un *comité de propagande Pétain* naît à la fin de l'année 1941. Il rassemble des hauts-fonctionnaires et des notabilités et se donne pour objectifs de " *servir le Maréchal, chef de l'Etat, son gouvernement et la cause de la révolution.* " ⁶¹

La semaine de la France d'outre-mer (Du 15 au 21 juillet 1941) entre tout particulièrement dans ces campagnes de mobilisation de la jeunesse réunionnaise. La manifestation, héritière des semaines coloniales d'avant-guerre, qui se déroule simultanément sur le territoire français et dans les colonies fidèles au gouvernement de Vichy, doit raffermir les liens entre la France et son empire. Elle est prétexte à réalisations variées : cérémonies religieuses et militaires, conférences publiques et radiophoniques, projections cinématographiques, train-exposition qui sillonne la France du nord au sud, tracts, compétitions sportives... La semaine marque à La Réunion un temps fort dans la propagande en faveur de la révolution nationale. La place du Barachois à St Denis, capitale de l'île, est rebaptisée " *esplanade du Maréchal Pétain* ". L'inauguration à grande portée symbolique, soutenue par les défilés des légionnaires, des hommes de troupe, et des élèves des écoles de St Denis est savamment orchestrée.

" *Maintenant que cette esplanade aura l'honneur de s'appeler " esplanade du Maréchal Pétain ", elle sera plus que jamais le rendez-vous de la jeunesse. Bambins joyeux et turbulents, riant à la vie, fiers garçons courageux et disciplinés ; jeunes-filles gracieuses et distinguées, eux qui symboli-*

Paris, Editions le serpent à plumes, 1996. Lucas S., *Un petit créole et ses souvenirs*, St André, Océans Editions, 1992.

59. Sur ce thème et notamment celui de la « mystique impériale », lire Ageron C.R., « Vichy, les Français et l'Empire », dans Azéma J.P. et Bédarida F., *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992.

60. Ce thème est traité dans Lévy C. et Veillon D., « Propagande et modelage des esprits » dans Azéma J.P. et Bédarida F., *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992.

61. Lentge J. et Maurin H., *Le mémorial de La Réunion, tome VI, 1940 à 1963*, St Denis de La Réunion, Australes Editions, 1980.

*sent cette jeunesse saine et forte en qui le Maréchal a placé toute sa foi, en prenant leurs ébats sur cette place, ils lèveront souvent leurs yeux vers la plaque qui porte le nom du glorieux soldat, pour ne pas oublier ce que la France attend d'eux, et rester dignes de leur mission et du chef vénéré.(...) ”*⁶²

Les cortèges, notamment des bataillons scolaires occupent une place importante, mais des compétitions sportives d'athlétisme et de basket-ball sont également programmées par Antoine Séry (enseignant d'éducation physique du lycée). Au-delà des discours, allocutions, cérémonies de prestation de serment des légionnaires, levée des couleurs, ces rencontres revêtent une dimension festive et tentent de donner à voir la vitalité de la jeunesse dévouée à la cause du Maréchal.

Deux organisations complètent l'édifice maréchaliste à partir de 1941 : *La légion des combattants* et *La garde du Maréchal*. Forts de leur grand nombre (plus de 1500 participants), ces mouvements paradent lors des grands événements mis en scène par le régime : fêtes patriotiques, fête de Jeanne d'Arc.....

“ (...).A la voix du chef prestigieux, deux forces ont surgi, du patriotisme humain de la Nation : les Anciens Combattants et la jeunesse.

*L'une formée par des hommes qui ont payé de leur sang, il y a plus de vingt ans, et récemment encore avec leurs cadets, le droit de s'occuper des affaires du pays ; l'autre, la France de demain, qui recevra de ses aînés le flambeau haut levé sur les voies par où la patrie se défend, s'enrichit et s'exhausse. Aussi vois-je aujourd'hui, assemblés comme un vivant reflet de la pensée du Maréchal, les Anciens Combattants-France d'hier et d'aujourd'hui-et toute cette jeunesse dont l'éducation sur le triple plan professionnel, social et patriotique fera une Nation disciplinée et forte. ”*⁶³

Par delà ces manifestations très occasionnelles et les discours emphatiques du gouverneur, la politique basée essentiellement sur le culte du maréchal n'est pourtant pas véritablement suivie d'effets.

Le constat initial de cet article souligne le décalage temporel fondamental entre le régime de Vichy hexagonal et celui vécu par la colonie française de l'océan Indien. Parenthèse, transition, ce temps court est souvent occulté dans l'histoire générale du territoire. Or, ces deux années dominées par la confusion, la mise en place expéditive et forcée d'un régime autoritaire, la participation à l'effort de guerre, jouent un rôle discret mais profond dans les destinées de l'île et de ses habitants.

Il convient de relever la volonté de solliciter la jeunesse réunionnaise. Elle se manifeste par la législation, les institutions et surtout la propagande. Dans les faits, la jeunesse n'a pas répondu. Les causes sont multiples : pauvreté initiale de la vie associative et des infra-structures, état sanitaire et alimen-

62. Archives Départementales de La Réunion, *La Réunion vous parle, Semaine de la France d'outre-mer à La Réunion (15 au 21 juillet 1941)* p. 163.

63. *Ibid.*

taire de la population déplorable, résistance active et passive des promoteurs du mouvement sportif associatif, indifférence quasi générale de la population à ce projet d'enrôlement des corps, et puis deux ans..... Le décalage est grand entre intentions et réalisations. Sur le sol de la colonie, se mesure aussi l'irréalité du discours maréchaliste.

Alors que le premier conflit mondial s'était déroulé en plein triomphalisme colonial, les velléités départementalistes qui s'étaient déjà réveillées et pour certaines organisées dans les années 30, trouvent en cette période des années 1940-1944 des arguments solides qui préparent la décolonisation. Au lendemain du conflit, La Réunion, ainsi que les trois autres "vieilles colonies" deviennent "départements français"⁶⁴ en choisissant la voie de l'assimilation.

64. Par la loi de départementalisation du 19 mars 1946.